

# Q uelques défis pour l'insertion professionnelle des immigrants arabes

**Amel Belhassen-Maalaoui,**  
*Chargée de cours et chercheure à l'UQAM,  
Département de sociologie*

## Introduction

L'insertion professionnelle des immigrants est en rapport non seulement avec les structures sociales qui lient les pays de départ au pays d'accueil, mais aussi avec le contexte d'accueil, les caractéristiques personnelles des immigrants et les perceptions que les gens se font de leur pays de provenance. L'insertion professionnelle constitue un véritable défi auquel sont confrontés les immigrants dès leur arrivée au Québec, situation qui peut durer plusieurs années. Pourtant, malgré ces nombreuses difficultés, certains immigrants réussissent leur intégration professionnelle au Québec en relevant les différents défis auxquels ils doivent faire face.

Le présent travail s'intéresse à la question de l'insertion professionnelle des immigrants d'origine arabe. Je commencerai par présenter le portrait des communautés arabes et les caractéristiques d'immigration de ces groupes au Québec et au Canada, et je m'attarderai ensuite aux obstacles spécifiques à l'insertion professionnelle des immigrants d'origine arabe.

## Définition de la notion d'Arabe

Sont Arabes les Saoudiens, les gens de la péninsule arabe saoudite et d'autres gens de culture et de civilisation arabe ou arabo-musulmane. On ne peut pas définir l'Arabe par l'appartenance religieuse puisqu'on retrouve dans les pays arabes différentes composantes religieuses, notamment chrétienne, musulmane et judaïque. La majorité des musulmans dans le monde sont non-arabes, tels les Iraniens et les Turcs. Il serait erroné aussi de parler de composante ethnique arabe puisque la composante ethnique est très diversifiée, une grande partie étant non arabe. Par exemple, dans les pays du Maghreb, une bonne partie de la population est ethniquement berbère et linguistiquement arabe. Le monde arabe est d'abord un ensemble géographique allant du Golfe arabo-persique à l'Atlantique. Il compte aujourd'hui vingt-deux États membres de la Ligue des États arabes et regroupe plus de 270 millions d'habitants. Les Arabes ne constituent pas une race ni un groupe ethnique, mais plutôt un groupe linguistique ayant une histoire commune et un fond culturel communs. Certes, il existe des différences au sein des pays arabes (par exemple entre le Maroc, l'Irak ou l'Arabie saoudite), mais il y a énormément de choses qui les rapprochent : ils ont une histoire commune vécue sous les mêmes Empires consécutifs, que ce soit Omeyyade, Abbasside ou Ottoman (Belhassen-Maalaoui et Chouakri, 2004).



## Caractéristiques de l'immigration arabe au Canada et au Québec

Estimée à environ 300 000 membres, la population arabe du Canada, composée de personnes nées à l'extérieur du Québec et du Canada mais aussi de personnes nées ici, de première, de deuxième et parfois de troisième génération, se concentre dans les grandes villes telles que Montréal et Toronto. Plus des trois-quarts de ce groupe réside au Québec et en Ontario, et 75 % de ces membres sont nés hors du Canada. Les Libanais sont les plus nombreux avec un pourcentage de 49 % du total, les Égyptiens en représentent 13 %, les Maghrébins 6 %, et enfin les Irakiens 2 % (recensement : données ethnoculturelles de 1996). Les immigrants en provenance des pays arabes sont arrivés au Canada par trois grandes vagues successives. La première vague, constituée essentiellement des Syro-libanais, est arrivée vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ; la deuxième vague, regroupant des personnes d'origine égyptienne, libanaise et palestinienne, a immigré vers les années 1960. Quant à la dernière vague, elle est constituée principalement de Maghrébins, de Libanais et d'Irakiens et est arrivée à partir du milieu des années 1970. Ces trois vagues se distinguent par les contextes d'immigration (raison de départ, projets migratoires, etc.) mais aussi par la conjoncture économique de la société d'accueil au moment de leur arrivée. À l'opposé des deux premières vagues, la dernière vague se distingue particulièrement par l'appartenance religieuse puisque la majorité de ses membres sont musulmans.

Contrairement aux immigrants arabes arrivés plus tôt et dont la majorité a réussi à s'insérer socio-professionnellement, ceux qui se sont établis au pays depuis les deux dernières décades, connaissent une intégration économique difficile en raison de plusieurs facteurs tels que la conjoncture économique au moment de leur arrivée et aussi en raison de la discrimination reliée à leurs caractéristiques ethnoculturelles dont ils sont l'objet.

## Les obstacles rencontrés dans la société d'accueil

Comme nous le savons tous, la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît explicitement que tous les individus sont égaux sans distinction de race, de couleur, d'origine nationale, etc. Cependant, l'application du principe d'égalité se heurte à des difficultés pour tous les individus, et en particulier pour les immigrants. Certains obstacles sont liés à l'accès à l'emploi des immigrants et ce, quelle que soit leur origine ethnoculturelle, d'autres sont spécifiques à quelques groupes ethnoculturels et racisés (Belhassen-Maalaoui, 2003).

D'autres difficultés sont d'ordre individuel et culturel telles que la méconnaissance de la langue, la culture du travail et le fonctionnement du marché du travail. Plusieurs sont aussi d'ordre structurel telles que :

- La non-reconnaissance des acquis individuels (diplômes, types d'expérience). Cette non-reconnaissance entraîne dans la majorité des cas la perte du statut d'avant l'immigration et pourrait entraîner l'exclusion de certains groupes. La non-convertibilité de ces acquis dans la société d'accueil constitue donc un obstacle de taille à l'accès à l'emploi et oblige certains immigrants à faire le deuil de leur formation et de leurs expériences antérieures.
- Les difficultés d'accès aux corporations professionnelles. Bien que certains immigrants aient la formation adéquate et l'expérience professionnelle requise, ils se trouvent exclus à cause de certaines exigences et de la nécessité d'avoir des permis et licences pour l'exercice de certains métiers.

Toutefois, les immigrants se butent à d'autres types d'obstacles qui sont de l'ordre des représentations et, par leur effet discriminatoire, amènent à des inégalités. Ainsi, à l'ensemble des obstacles rencontrés par tous les immigrants s'ajoutent des obstacles spécifiques liés notamment à la représentation d'un groupe ethnoculturel dans l'imaginaire occidental : tel est le cas des Arabes et des musulmans.

## Comment les Arabes sont-ils représentés ?

Les immigrants d'origine arabe sont touchés par une représentation stéréotypée pouvant nuire à leur intégration dans la société d'accueil. Les hommes sont représentés comme des *machos*, souvent comme des gens méchants et qui n'ont pas de sensibilité envers leurs familles. On oublie tout simplement qu'ils sont surqualifiés et sous employés sinon marginalisés. Quant aux femmes, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle à la Deuxième Guerre mondiale, leur représentation dans l'imaginaire occidental est passée, d'une image de la femme arabe et musulmane dépeinte par les Orientalistes européens (littérature et peinture : Delacroix, Pierre Loti, etc.), comme celle de la femme du Harem, en partie dénudée et lascive dans des poses suggestives, à celle de l'après Deuxième Guerre mondiale, une femme *voilée*, opprimée et soumise, en passant par l'image de « *Jamais sans ma fille* » aux États-Unis dans les années 80, à l'époque de la révolution iranienne. On met l'accent sur cette fameuse enveloppe que représente le voile islamique comme si les femmes n'avaient pas de visage, de personnalité ou de profession (Belhassen-Maalaoui et Chouakri, 2004).

Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, l'image de l'Orient arabe et musulman était influencée par celle des Orientalistes qui mettent l'accent sur son aspect exotique. Aussi le développement économique et militaire de l'Europe et de l'Amérique du Nord a-t-il rendu plus facile de qualifier l'Orient de « retardataire, traditionnel », voire l'antithèse des systèmes occidentaux considérés alors comme modernes. Le présumé retard de l'Orient est attribué à l'islam et à la culture arabo-islamique alors qu'il est dû au conflit politique historique, qu'il s'agisse des luttes pour les indépendances ou des guerres au Proche-Orient, en Israël-Palestine, en Iran, en Irak, etc.

## Une conjoncture internationale favorisant le renforcement des préjugés à l'égard de ce groupe

Les pratiques discriminatoires dont font l'objet les immigrants d'origine arabe prennent plus d'ampleur chaque fois que des crises politiques reliées au monde arabe éclatent (la Guerre du Golfe 1991, les événements du 11 septembre 2001, l'invasion de l'Irak par les Américains, etc.). On assiste alors à une montée du racisme anti-arabe qui est largement construit sur des représentations sociales spécifiques aux sociétés et aux peuples arabes, bien que les Arabes ne constituent pas une race, ni un groupe ethnique, mais plutôt un groupe linguistique ayant une histoire et un fond culturel communs. Chaque crise (politique, économique, etc.) donne lieu à la production de différents discours idéologiques qui alimentent les pratiques racistes et, par là, ravivent l'ethnicité arabe et arabo-musulmane. Toutefois, dans certains cas, l'impact de la stigmatisation est tel que certains individus tentent de se fondre dans la société d'accueil en changeant leur nom de famille ou leur prénom, qui reflètent leur appartenance ethnoculturelle (par exemple, Oussama). Ces montées de pratiques racistes anti-arabes et musulmanes se traduisent souvent par l'exclusion du marché du travail et peuvent pousser certaines personnes à se replier sur elles-mêmes en remettant en question leur sentiment d'appartenance à la société d'établissement (Belhassen-Maalaoui, 2003).



Dans cette perspective, le 11 septembre n'a été en fait qu'un événement contribuant au renforcement des préjugés, et donc, des discriminations à l'égard des Arabes et des arabo-musulmans. Il n'existe pas d'études approfondies réalisées au Québec afin de déterminer s'il y a augmentation des comportements racistes à l'égard des Arabes et des musulmans. Mis à part les rapports de la Fondation canadienne des relations raciales<sup>1</sup> sur les crimes haineux enregistrés depuis le 11 septembre jugés en augmentation et dont certains furent signalés au Québec, il est tout de même communément admis que les réactions ont été nombreuses à l'égard des femmes portant le voile islamique ou le *hijab*. Ces réactions ont été signalées dans certains secteurs et milieux. Donc, au niveau de l'emploi, bien des femmes portant le *hidjab* ont fait part des difficultés grandissantes qu'elles avaient à trouver un emploi ou à le conserver. Les images négatives ont participé à la reproduction d'une islamophobie. Certes, il ne faut pas omettre de rappeler que d'autres images moins stéréotypées et négatives de l'islam existent dans ces pays, mais elles ne circulent guère dans les médias de large audience (Belhassen-Maalaoui et Chouakri, 2004).

La présentation biaisée de l'islam se base sur la vision occidentaliste qui présente l'islam comme une religion incapable de s'adapter à la modernité, et sur l'occultation de la nature des relations historiques entre les puissances occidentales et les pays de culture islamique, notamment arabes. Ces faits entraîneraient la mise à l'écart de ce groupe de population, voire son exclusion des sphères sociales et économiques.

Les obstacles liés aux représentations vont donc intervenir négativement dans le processus d'intégration au marché du travail segmenté où les rapports liés à l'ethnicité, entre autres, influencent les trajectoires socio-professionnelles des immigrants. Les groupes d'immigrants ( les Arabes, les Noirs, etc.) dont la culture d'origine s'éloigne le plus de « la norme » telle que vue par la majorité seraient, semble-t-il, victimes des comportements d'exclusion.

## En quoi les immigrants arabes rencontrent-ils des discriminations et des obstacles à l'accès à l'emploi qui leur sont spécifiques ?

À l'instar des immigrants en général, les immigrants d'origine arabe que nous retiendrons comme groupe ethnoculturel et racisé<sup>2</sup> ne sont pas limités par leurs capacités mais par des barrières arbitraires qui les empêchent à mettre à profit leur potentiel. L'examen des statistiques montre que les immigrants d'origine arabe ont un niveau de scolarité très élevé, et 68 % d'entre eux détiennent des diplômes post-secondaires. Cependant ils sont sur-représentés dans les secteurs à faible revenu tels que le secteur de l'hébergement et de la restauration (10,2 % sur un total de 6,4 %). Cette sur-représentation serait-elle due aux spécificités de leur culture culinaire ? Ils sont sous-représentés, à l'instar de certains groupes dits des minorités visibles<sup>3</sup> dans les services gouvernementaux (3,3 %) et dans le secteur des soins, de la santé et des services sociaux (*ibid.*, 2003).

## Quelques-unes des inégalités en relation avec l'accès à l'emploi

Même si une bonne partie des difficultés d'insertion est commune à tous les immigrants, les immigrants arabes rencontrent des discriminations qui leur sont spécifiques. Les conclusions d'une étude réalisée par la Table de concertation des organismes au service des personnes

<sup>1</sup> Voir aussi l'étude réalisée par la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI, 2002/2003)

<sup>2</sup> La définition du mot « racisé » désigne une personne ou groupe victime de racisme pour diverses causes : race, couleur, origine ethnique, accent, culture, religion, etc.

<sup>3</sup> Rappelons que la notion de minorité visible regroupe les personnes qui ne sont pas de « race blanche » : Noirs, Chinois, Japonais, Coréens, Philippins, Indo-Pakistanaï, Asiatiques occidentaux et Arabes, Asiatiques du Sud-Est, Latino-américains et Indonésiens ou ressortissants des îles du Pacifique (Statistique Canada, selon les dispositions de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*).

réfugiées et immigrantes montrent qu'il y a deux groupes ethnoculturels qui ont des difficultés particulières à trouver des emplois par suite de discrimination directe : les Arabes et musulmans et les personnes noires. La discrimination prend la forme d'un refus de curriculum vitae de personnes d'origine arabe ou de confession musulmane « certains employeurs ont appelé le lendemain du 11 septembre pour que nous ne leur référions pas d'arabes. Les clients nous appellent pour qu'on change leur nom » (C.Yuho, R.Raffe, et H.Bouchard, 2002/2003). D'autres enquêtes dévoilent qu'il y a trois catégories de personnes qui ont des difficultés particulières à trouver des emplois pour raison de discrimination directe : les personnes noires, d'origine arabe et visiblement musulmanes. La discrimination envers ces deux derniers groupes se manifeste au Québec sous forme de menaces et de réflexions mal-intentionnées à propos de signes reliées à la religion musulmane (foulard, vêtement, barbe) ou sous forme, de congédiement pour avoir exprimé une opinion politique, le plus souvent sur une question relative au Moyen-Orient, ou encore pour refuser d'ôter un signe vestimentaire (Mutoo, 2001). Toutefois, il faut rappeler que les cas de discrimination directe au travail demeurent peu documentés. Dans son rapport annuel 2003, la Commission canadienne des droits de la personne déclare que les plaintes signées dont le motif est la discrimination quant à l'emploi fondée sur l'origine nationale ou ethnique (94 en 2002 et 141 en 2003), ou sur la race ou la couleur représentent 26 % du total des plaintes signées en 2003 contre 19 % en 2002 et 24 % en 2001.

D'autres travaux ont révélé aussi d'autres types de difficultés spécifiques que ce groupe d'immigrants rencontre pour accéder à l'emploi (Belhassen-Maalaoui, 2003). C'est ainsi que certains immigrants se sont vus refuser un emploi à cause de leur accent en français, d'autres ont vécu de « mauvaises attitudes » durant l'entrevue, à cause d'un C.V. mal fait ou d'une perception négative de leur groupe ethnoculturel ou racial par la clientèle, dans le cas des services commerciaux.

Du point de vue salarial, d'après le dernier recensement, les membres des minorités visibles subissent un désavantage certain sur le marché de l'emploi, tant au Québec qu'au Canada. Leur revenu est de 23 244 \$ soit 12 % de moins de celui des salariés nés au Canada. Par exemple, le revenu moyen des communautés sud-asiatiques est de 18 221 \$ (soit 21 % de moins) et celui de la communauté africaine noire est de 22 % de moins. Quant au revenu des Arabes, il est environ de 21 073 \$ (soit 16 % de moins). On note également des variations importantes du revenu moyen au sein d'un même secteur selon le pays de naissance et l'origine ethnique. Par exemple, le revenu moyen dans le secteur manufacturier des groupes membres des « minorités visibles », d'une part, est inférieur à celui de l'ensemble des salariés du secteur, et d'autre part diffère d'une communauté à l'autre. Dans le cas des communautés sud-asiatiques, par exemple, le revenu moyen est de 17 675 \$ (soit 40 % de moins) ; pour les communautés arabes, il est de 24 838 \$ (soit 15 % de moins).

## Q'en est-il de certaines mesures correctrices ?

Conscient de ces difficultés et par suite de la pression exercée par le milieu communautaire, on met en place des mesures de redressement d'envergure générale au profit des communautés visées par deux types de pratiques discriminatoires : la discrimination directe et la discrimination systémique. Ces programmes visent donc à corriger les inégalités, en particulier dans l'embauche et la promotion afin de réduire les écarts entre les groupes cibles et le groupe dit majoritaire. L'évaluation des programmes d'accès à l'égalité faite par la Commission des droits de la personne montre qu'ils ont donné peu de résultats (par exemple dans la fonction publique telle que citée plus haut).



## Conclusion

Comprendre les enjeux de l'intégration de groupes d'immigrants et de leurs descendants implique de connaître leur histoire et la mémoire qu'ils en développent, ainsi que les relations entre les pays d'établissement et les pays ou régions d'origine. Dans le cas des immigrants arabes et musulmans, il faudrait prendre en considération la nature du rapport Orient/Occident. Ce rapport a produit une image négative et biaisée de l'islam, diffusée dans les pays d'immigration occidentaux et considérée comme incompatible avec la démocratie occidentale. Cette perception influence beaucoup l'expérience migratoire de ces groupes ethnoculturels et leur insertion dans le pays d'accueil. Les spécificités ethnoculturelles constituent dans certains cas des motifs d'exclusion du marché du travail, alors que plusieurs phénomènes d'exclusion des immigrants de culture arabo-islamique (préjugés, stigmatisation, etc.) sont déjà ancrés dans la nature du rapport historique Orient/Occident.

L'intégration de l'immigrant est certes le produit des efforts conjugués des immigrants eux-mêmes et des pouvoirs publics. Elle découle, à notre avis, de la mise en place d'une politique d'intégration en emploi qui tient compte, par exemple, des caractéristiques démographiques et socio-professionnelles des dernières vagues d'immigrants admis au Canada, dont la majorité détient des diplômes universitaires et des qualifications professionnelles en demande, mais non reconnues par les organismes concernés. Par ailleurs, ces mesures d'intégration doivent être accompagnées par la mise en œuvre de stratégies de sensibilisation et de formation<sup>4</sup> contre les préjugés et les stéréotypes pouvant exclure des sphères économiques et sociales certains groupes ethnoculturels et racisés. À cet égard, le rapport de la Commission des droits de la personne<sup>5</sup> montre que les employeurs fédéraux réalisent seulement 24 % de leurs objectifs de recrutement et d'avancement liés aux minorités visibles. Il révèle aussi que les personnes issues des groupes des minorités visibles et racialisées continuent à faire l'objet de plusieurs sortes de discrimination.

## Bibliographie

- Belhassen-Maalaoui, A. (2003). *Les Stratégies d'insertion des immigrants maghrébins sur le marché du travail dans la région de Montréal*, Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Belhassen-Maalaoui, A., et Y. Chouakri, (2004). « De l'intégration des familles arabes au Québec », dans *Recherches sur la Famille, Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec*, printemps 2004, [en ligne] [www.uqtr.ca/cdrfq](http://www.uqtr.ca/cdrfq)
- Mutoo Lubuto, V. (2001). *Discrimination raciale en milieu de travail dans la région métropolitaine de Québec*, Montréal, Ligue des droits et des libertés du Québec.
- Tadlaoui, J. E. (2001). « Contrer la discrimination raciale, ethnique et religieuse en emploi : la contribution du milieu communautaire québécois », dans *Vivre ensemble*, vol. 11, n° 38, p.3-7.
- Yuh, C., R.Raffe, et H.Bouchard, (2002/2003). « Emploi et immigration dans la capitale nationale », dans *Vivre Ensemble*, vol. 11, n° 38.

<sup>4</sup> Insérer dans le programme d'histoire dispensé dans les écoles un chapitre sur l'histoire des civilisations autres qu'européennes.

<sup>5</sup> Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2004 ; Commission canadienne des droits de la personne, Rapport annuel 2003, Ottawa, Canada.